

MICROFICHE ETABLIE A PARTIR DE
L'UNITE DOCUMENTAIRE
N

جديدة منجزة حسب الوثيقة
رقم:

9 2 0 3 0 1

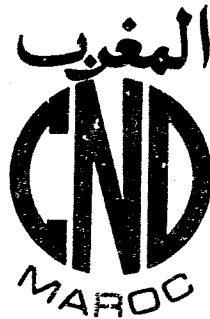
ROYAUME DU MAROC

المملكة المغربية

المركز الوطني للتوثيق
CENTRE NATIONAL DE DOCUMENTATION

SERVICE DE REPROGRAPHIE
ET IMPRIMERIE

B.P 826 RABAT



مصلحة الطباعة والتصوير
ص.ب 826 الرباط

F

1

LES AGRO-ALIMENTAIRES D'EXPORTATION : UN PLAT DE RÉSISTANCE A LA CEE

Souâd SNAIBI

L'accord du 1^{er} Avril 1987 consacrant l'entrée de l'Espagne et du Portugal au sein de la CEE, n'avait rien d'un poisson d'Avril, bien au contraire ! Cette adhésion a pris des allures de cauchemar pour les exportateurs agricoles marocains, dans la mesure où il s'agit d'une adhésion de pays agricoles ; et donc une intégration de productions agricoles directement concurrentes des productions marocaines qui restent les plus touchées.

L'enjeu est d'autant plus grand que :

- Les exportations agro-alimentaires (agrumes et tomates essentiellement) occupent le deuxième rang dans la structure des exportations du Maroc, après les phosphates et avant les produits textiles avec plus de 30% en valeur des exportations marocaines. Les agrumes seules représentent la 3^{ème} source de devises avec plus de 2 milliards de dirhams.
- 72% des produits agro-alimentaires sont vendus sur la CEE.
- Ces produits revêtent, au Maroc, un aspect socio-économique très important : Les agrumes et les tomates contribuant à faire vivre près de 3 millions de personnes et occupant 250.000 hectares.

Devant la vague inquiétude du gouvernement marocain quant au sort de ses produits d'exportation suite à l'accord du 1^{er} Avril, un protocole commercial CEE/Maroc a été signé. Un protocole destiné beaucoup plus à calmer les esprits et à les préparer à l'échéance du marché commun élargi, puisqu'il prévoit dans le cadre d'une période transitoire de 10 ans, des avantages commerciaux ; sans traiter de la question plus fondamentale de la coopération à long terme.

L'accord du 1^{er} Avril est venu aggraver les problèmes qui entravent déjà le développement du secteur et appelle à une concertation des efforts des producteurs, des exportateurs et des autorités. Ces problèmes concernent principalement :

- Les transports ; en termes non seulement de coût, mais aussi de durées liées aux différentes ruptures de frêt.
- L'état critique de l'organisation et du conditionnement de la production et leurs besoins en financement.
- Nécessité de l'organisation de la commercialisation pour faire face aux réglementations communautaires...

Notre objectif ici est de faire état de la situation actuelle des différents produits agro-alimentaires d'exportation, et des limites au développement du secteur à la lumière des études sur la question et des nouvelles données du marché commun.

Les produits agro-alimentaires destinés à l'exportation sont de deux natures :

- Les légumes et primeurs,
- Les fruits et légumes en conserve.

LES LEGUMES ET PRIMEURS : UNE EVOLUTION CERTAINE MAIS...

La situation semble alarmante pour les trois produits principaux de cette famille : Tomates, pommes de terre et autres légumes (courgettes, piments, poivrons, haricots verts et manges tout).

En effet, le Maroc est en train de perdre ses positions sur le marché d'exportation qui est essentiellement la C.E.E.

Ainsi pour le produit principal qui est la tomate, le Maroc a dû céder, entre 1975 et 1984, la moitié de sa part de marché : de 125.000 tonnes/an entre 1966/1975, les exportations sont passées actuellement à 90.000 tonnes/an pour une production annuelle moyenne de 250.000 T. Ces parts de marché ont été ravies principalement par l'Espagne, qui a joué de sa proximité géographique, du réseau routier, d'une politique commerciale très dynamique et à partir d'une politique délibérée d'augmentation de sa production d'agrumes et de fruits et légumes menée dans la perspective de l'élargissement du Marché Européen.

A côté de la forte concurrence Espagnole, d'autres facteurs ont joué que nous mettrons en évidence tout au long de notre analyse.

— **La tomate**, vu son importance, elle connaît une grande évolution tant au point de vue technologique que structurel .

L'évolution technologique réside dans le développement des cultures sous serres au détriment des cultures de plein champs. Les surfaces cultivées sont ainsi passées de 45 ha (1978-79) à 1295 ha (1986-87), représentant ainsi 40% de la production totale et 60% des exportations de tomates.

La raison de cette évolution, qui se poursuit, réside dans la maîtrise plus grande du calendrier de production et dans la rentabilité relative que permet la culture sous serre : Un chiffre d'affaires par hectare 4 fois supérieur, ce qui couvre largement l'amortissement de l'investissement. Mais, malgré ce développement, le Maroc avec ses 97.000 T reste encore loin derrière son concurrent l'Espagne avec 500.000 T.

L'évolution structurelle de la tomate, quant à elle, a débuté le 1/10/86 avec la perte de l'O.C.E du monopole des exportations des agrumes et primeurs laissant ainsi le champ libre à l'initiative privée qui, dès 1987-1988 assura l'exportation de 30% de la production de la tomate.

L'évolution structurelle nous ramène, d'autre part, aux problèmes clés du secteur à savoir :

- L'organisation du conditionnement des produits d'exportation et son financement
- L'organisation de la commercialisation face aux réglementations communautaires de la C.E.E.

En effet, les stations de conditionnement existantes restent dispersées et ne disposent pas de moyens matériels et humains qui permettent d'assurer une qualité export qui puisse être compétitive sur les marchés étrangers. Ces stations ont quand même évolué puisque de 310 stations en 1976, elles sont passées à 245 en 1983 et à 189 actuellement permettant une activité de 500 T/station pour un travail échelonné sur 5 mois c'est à dire : 100 T/mois alors qu'elle devrait être de 2.500 à 3.000 T.

Les professionnels du secteur réclament l'urgence d'une modernisation de ses stations par leur regroupement, ce qui permettrait une économie d'échelle importante et la mise à la disposition du secteur privé qui se met en place, du financement.

L'organisation de la production et de la commercialisation de son côté, est rendue

nécessaire devant le danger que présente la réglementation communautaire qui vise la protection de la production Européenne. Ainsi, en principe, les exportations marocaines sont soumises à partir du 1^{er} Avril au système de prix de référence et toute cotation négative par rapport à ces prix entraîne soit des pénalisations, soit des absences d'offres et donc d'exportations sur le marché de la C.E.E pour une durée de 6 jours. D'où la nécessité de la mise en place d'un organisme chargé de la gestion qualitative et quantitative des marchandises marocaines destinées à l'exportation vers la C.E.E pendant ces périodes "critiques". Il s'agit de l'E.A.C.C.E (Etablissement Autonome de Contrôle et de Coordination à l'Exportation).

A côté de ces limites structurelles, le transport reste un obstacle de taille au développement de nos exportations en général.

Le problème réside à la fois dans le coût de frêt et dans la durée liée aux ruptures de frêt. Pour remédier à ce dernier volet, le Maroc a procédé à la signature d'un accord avec l'Espagne, le 21 Mars 1989, concernant la liberté de transit à travers le territoire Espagnol, des marchandises marocaines destinées aux pays de la C.E.E avec une période transitaire de 18 mois pour les agrumes et les primeurs.

Il resté à espérer que les applications de cet accord puissent être aussi positives que le laisse présagée ses termes !

— **La pomme de terre** : Ne connaît pas les mêmes préoccupations que la tomate puisqu'elle ne subit pas les effets de la réglementation communautaire, ce produit ne bénéficiant pas de l'organisation commune du marché Européen. Il connaît, néanmoins, les mêmes obstacles (transport et non organisation de la production, du conditionnement et de la commercialisation). La production moyenne de la pomme de terre est de 98.600 T dont 42.600 T destinées au marché d'exportation qui reste principalement la France. La privatisation de l'exportation de ce produit est remarquable puisque 45% des

exportations sont passées par le privé pour la campagne 86-87.

— **Les autres primeurs** (haricot vert, courgette, piment, poivrons, mange tout) : C'est un marché où le Maroc est quasi-inexistant et où il a déjà perdu des positions.

De 1965/66 à 1975/76, la moyenne des exportations était de 21.082 T. A la campagne 1986-87, cette moyenne n'est que de 6.300 T.

Ceci semble d'autant plus anormal que ces cultures sont complémentaires des productions de tomates et qu'elles devraient, en principe bénéficier des acquis de ces dernières en matière d'évolution technologique et structurelle. Il est vrai, cependant, que ces produits continuent de souffrir de problèmes liés au transport, à la logistique, à la commercialisation et aux préférences communautaires qui dominent leurs marchés d'exportation. Si le secteur privé prend déjà l'initiative des essais de cultures sous serres pour certains produits de cette famille (cornichons, melon, haricot vert), la responsabilité d'une étude sectorielle des différents produits en vue de jeter la lumière sur leurs potentialités et leurs lacunes et donc préparer des stratégies de développement adéquates ne peut se concevoir que de la part d'un organisme étatique disposant des moyens pour la réussite d'une telle entreprise.

Il est à noter que les cultures sous serres de ces produits ne représentaient que 211 ha en 1986-87 alors qu'elles atteignaient respectivement 7.000 ha et 15.000 ha pour l'Espagne et l'Italie !

LES FRUITS ET LEGUMES EN CONSERVE : NECESSITE D'UNE MODERNISATION

Les conserves de fruits et légumes constituent, selon le cas, une activité de diversification (cas des usines de conserves de sardines de Safi) ou une activité principale (usine de conserves d'olives de Marrakech). Cela s'explique par les deux niveaux de fabrication

qui nécessitent donc deux types d'investissements :

- La préparation du produit qui est spécifique à chaque produit et
- La stérilisation/pasteurisation qui est commune à l'ensemble des productions.

Certains produits pouvant être exportés dès le 1^{er} stade de fabrication ne nécessitant donc pas un investissement supplémentaire (olives, capres, cornichons).

Les produits usinables concernent les fruits/confitures, les condiments (olives, copres), les légumes, les cornichons...

— **Fruits et confitures** : Concernent essentiellement les conserves d'abricots qui constituent 90% des conserves de fruits. La production reste aléatoire et les exportations moyennes sont de 20.000 T. Le marché d'exportation étant la CEE (La France en représentant à elle seule 85%).

La fabrication concerne 3 types de produits :

- Le sirop qui bénéficie d'un contingent de 2.000 T sur la France,
- Le naturel qui bénéficie d'un régime douanier préférentiel,
- La pulpe qui bénéficie d'un contingent de 7.000 T sur la France,

Au delà de la France, ces conserves sont soumises au tarif douanier commun par les abricots au sirop et pulpe et à un tarif préférentiel pour abricot au naturel.

LES LIMITES AU DEVELOPPEMENT DE CES PRODUITS :

- Un vieillissement du verger : de 30.000 à 40.000 T pour les années 72/73, on en est actuellement à 20.000 T.
- L'abricot usinale est d'une seule qualité dans la période de production est de 3 semaines seulement, ce qui ne permet guère d'avoir des quantités appréciables

de produits nobles (sirops et naturels).

- La fabrication est encore manuelle dans la plupart des usines.

— **Condiments** : Il s'agit principalement des olives et secondairement des capres.

- La production de l'olive de conserve est de 40.000 T dont 80% destinées à l'exportation vers la CEE pour 90%. Les 10% restantes sont réparties entre l'Europe du Nord et l'Amérique, où l'utilisation des olives est plus décorative que dégustative. L'olivier marocain bien que peu productif présente la caractéristique, par rapport aux autres pays producteurs, de donner un fruit parfaitement usinable à tous les stades de maturité : verte, tournante, noire et aussi bien par les méthodes traditionnelles que modernes donnant ainsi une gamme extrêmement complète de produits finis. En fait, durant les vingt dernières années, les méthodes de préparation de l'olive ont considérablement évolué ; mais, le problème de l'investissement dans ce domaine se pose toujours ; nécessitant ainsi des besoins de financement importants.

- Les capres pour leur part constituent une activité importante en chiffres d'affaires à défaut de tonnage. Leur marché est diversifié : 65% seulement sur la CEE dont 30% sur la France.

— **Les légumes** :

Les exportations sont de l'ordre de 90% sur la France avec 8.000 T dont 70% des haricots verts extra fins.

Des essais de culture sous serres sont en cours, ce qui permettra un rendement de 20 T/ha soit environ le double des cultures plein champs, ce qui mérite une attention particulière puisque cela permettra en plus de la rentabilité ; de mieux atteindre, au niveau du calendrier de production, le marché de consommation de frais qui est important en France. Un marché qui reste de très haut de gamme appréciateur de la récolte manuelle de

ce produit bien que l'apparition de variétés hybrides permettant la mécanisation des récoltes ait eu pour conséquence une baisse des productions et des exportations marocaines tant en quantités qu'en prix.

— **Les cornichons :**

Cette production est récente et date de 1970/1976. Les exportations sont de l'ordre de 10.000 T dont 90% sur la France. Les mesures de cornichons constituent une excellente fabrication de diversification pour les olives. La qualité reste excellente mais le rendement très bas (35/ha) ; ce qui a incité aux essais de production sous serre.

ET APRES LA PERIODE DE TRANSITION...?

Les produits agro-alimentaires d'exportation restent un domaine test pour l'avenir de la coopération Franco-Marocaine ainsi que pour l'évolution des rapports entre le Maroc et la CEE. En la matière, les intérêts divergent (en ce qui concerne les agrumes et les fruits principalement) : Le Maroc a besoin de continuer à exporter sur la CEE au delà de la période de transition. L'Espagne, veut bénéficier de son adhésion à la CEE pour accélérer la conquête de parts de marché sur l'Europe communautaire pour ces mêmes produits afin de compenser ses importations céréalières et laitières. L'échéance de 10 ans, au terme de laquelle le protocole commercial CEE/Maroc avec tous ses avantages prendra fin, est très appréhendée. D'ici là, le Maroc doit se préparer et concerter tous ses efforts en vue de :

- créer une coopération entre secteur privé et coopératif ou non, afin de mettre en commun le dynamisme, les moyens financiers, les connaissances du marché et les moyens de logistique de l'un et les compétences et moyens de production de l'autre.
- Ceci serait en mesure de créer des coopératives qui s'organisent au niveau de la production, du conditionnement puis de l'exportation.

- Accroître la diversification des exportations essentiellement des agrumes, sur des marchés tiers autres que la CEE.
- Développer le conditionnement et le réseau de transport.
- Développer les légumes de contre saison (par rapport à la tomate) afin de créer une synergie entre les produits agro-alimentaires d'exportation.
- Augmenter la productivité et la compétitivité de ces produits...

Souâd SNAIBI

BIBLIOGRAPHIE :

- Banque mondiale. Le secteur agro-alimentaire et la pêche : Identification de potentialités et moyens à mettre en œuvre.
- J. Hantzinger. Les relations économiques entre la France et le Maroc.
- A. Trachen et M. A. Lamrani. Intégration des pays méditerranéens au marché commun : Elargissement et impact sur l'agriculture marocaine.

92-0301

BORDEREAU D'ENTREE DES DONNEES

AGRIS Formulaire 1(Rev. 5)F



001 MA 92 0074 002 1/1/1 003 R W 004 N C D 005

TRN Numero de bordereau Nombre total de bordereaux Modification de données entrées Statut de l'enregistrement RN du document affecté

006 T / 007 RN ou TRN de relation

008 E 7 1 ; ; / / CODE PAYS (ENTREE REGIONALE)

(PRINCIPALE) (SECONDAIRES) CATEGORIES MATIERES

MONOGRAPH. NORME DRESIN FILM CARTES OU ALBUMS ALPHABET. SONDAGE. ART. PUBL. SERIE BREVET RAPPORT RAPPORT INFORMATIQ.

B C D F O H J P R T

TYPE BIBLIOGRAPHIQUE

ANALYTIQUE MONOGRAPH. PUBL. EN SERIE COLLECTIF

A M S C

NIVEAU BIBLIOGR.

REUNION DICTIONNAIRE NUMERIQUE THESE OU DISSERTATION LEGISLATION BIBLIOGRAPH. CARTE (S) INCLUSE (S) RESUME NON CONVENTION. SYNTHESE BIBLIOGR.

K L N U W Z Y E V R

INDICATEUR BIBLIOGRAPHIQUE

1 009 **A** Utiliser un bordereau pour chaque niveau bibliographique A, M ou C, cercle en 008, en partant du niveau le plus spécifique (c'est-à dire la gauche) et reporter le code correspondant en 009. Pour le niveau bibliographique S, utiliser la section 2 du bordereau. Pour les descripteurs AGROVOC, les termes d'indexation du vocabulaire local et les résumés utiliser les sections 3 à 5 au verso.

		Eti- quette	Données (à dactylographier)
Auteur (s) Personne physique (Affiliation (s))		100	Smaibi, S.
Collectivité(s) auteur(s)		110	
Titre universitaire		111	
Titre anglais	Titre principal	200	[Exported foods to the European Economic Communities]
	Éléments secondaires	201	
Réunion	Nom	210	
	Lieu	211	
	Date	213	
Titre original (Translit.)	Titre principal	230	Les agro-alimentaires d'exportation: un plat de résistance à la CEE
	Éléments secondaires	231	
Edition (N°)		250	
No. Rapport/brevet		300	
Nos. secondaires		310	
ISBN/IPC		320	
Adresse bibliographique	Lieu de publication	401	
	Éditeur	402	
	Date de publication	403	
Collation		500	
Langue (s) du texte		600	(Fr)
Notes		610	3 ref.

2 009 **S** NIVEAU

Titre de publication en série	Titre principal	230	Revue - Banques et Entreprises du Maroc (Morocco)
	Éléments secondaires	231	
ISSN		320	ISSN 0851-2167
Date de publication		403	(1990)
Collation		500	(no. 29) p. 45-49
Notes		610	

3

009 9 / EN 009 9 / ES 009 9 / FR

Code de langue des descripteurs (rayer obligatoirement celui qui convient)

	Eti- quette	Données (à dactylographier)
Descripteurs AGROVOC pour l'index multilingue dans Agrindex	800	LEGUME; CONSERVE DE FRUIT; CONSERVE DE (PRIMAIRE) LEGUME; EXPORTATION; MAROC; COMMUNAUTES EUROPEENNES (Séparer les descripteurs par un point virgule (;) et un espace. Faire précéder les propositions de nouveaux descripteurs par un point d'interrogation (?))
Autres descripteurs AGROVOC		/
Commentaires sur les descripteurs existants ou proposés	810	

4

009 9 /

Code de langue des termes d'indexation

Termes d'indexation du vocabulaire local	820	

5

009 X / FR

Code de langue du résumé

Langue du résumé en clair	850	
Résumé	860	Présentation de la situation actuelle des différents produits agro-alimentaires d'exportation, et étude des limites au développement du secteur à la lumière des études sur la question et des nouvelles données du marché européen.

المملكة المغربية
المركز الوطني للتوثيق
مصلحة الطباعة والنشر

رقم 030/19 تاريخ 2-10-92

FIN

النهاية

9

مشاهد

VUES